

Compte rendu du conseil municipal du 1er mars 2012

Le conseil municipal a approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 proposé par le maire pour le budget général de la commune.

Le CA a été adopté avec 17 voix pour et 2 abstentions comme suit.

En fonctionnement les recettes : 3 149 263,29 et les dépenses : 2 244 620,44, génèrent un excédent de fonctionnement 2011 de 904 642,85 qui avec l'excédent de fonctionnement 2010 reporté de 548 846,79 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 1 453 489,64.

Pour **la section d'investissement** les recettes : 617 032, 33 et les dépenses : 947 946,43 génèrent un déficit d'investissement 2011 de 330 914,10 qui avec l'excédent d'investissement reporté 2010 de 64 372,81 fait apparaître un déficit d'investissement cumulé de 266 541,29. Le conseil a décidé de reporter au budget 2012 un montant de recettes de 84 851,65 et de 1 271 800, 00 en dépenses. Ce qui fait apparaître un déficit des restes à réaliser 2011 de 1 186 948,35.

Besoin de financement

Le déficit d'investissement 2011 cumulé au déficit des restes à réaliser fait apparaître un besoin de financement 2011 de 1 453 489,64 qui est couvert par l'excédent de fonctionnement (1 453 489, 64)

Comparatif : En comparaison avec l'année 2010 le total des dépenses réelles de fonctionnement fait apparaître une différence avec 2011 de -3,1% et de -1,38% pour le total des recettes réelles de fonctionnement.

Budget 2011 Assainissement collectif adopté à l'unanimité

Section d'exploitation : l'excédent d'exploitation cumulé est de 29 803,35

Section d'investissement : l'excédent d'investissement cumulé est de 164 210,52

L'excédent des restes à réaliser 2011 est de 18 161,00.

Résultat d'investissement : l'excédent d'investissement cumulé et l'excédent des restes à réaliser font apparaître un résultat d'investissement 2011 de 182 371,52.

Affectation du résultat : report en section d'investissement 2012 : 182 371,52 report en section d'exploitation 2012 : 29 803,35.

Le budget annexe du lotissement des Mazets a été adopté à l'unanimité.

Fonctionnement - total des dépenses : 26 246,91 ; total des recettes 26 246, 91.

Investissement - total des dépenses : 80 914,32 ; total des recettes 24 362, 52.

Décision financière.

Le conseil a donné son accord à l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 500 € à l'association Réagir, afin de lui permettre de procéder à l'acquisition de matériel dans le cadre de la reprise de l'activité pressing. Adopté à l'unanimité.

Stockage des déchets inertes

Le conseil municipal a confié l'exploitation de l'installation de stockage des déchets inertes situé à Roches Hautes, pour une durée de 3 ans à l'entreprise Lacombe, et fixé le montant de la redevance à verser à la commune à 150 €.

Cantine Scolaire

Le conseil a autorisé le maire à mettre en œuvre une procédure d'appel public à la concurrence (marché à procédure adapté) pour la fourniture des repas de la cantine scolaire pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2012.

Réfection de la rue du 8 Mai

Le conseil municipal a autorisé le maire à signer le marché des travaux avec l'entreprise RMCL dont la proposition a été classée n°1 par la commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 20/02/2012 pour un montant HT de 289 750 € pour la solution de base et 20 685€ pour l'option.

Réfection de la chaussée de la RD3

Le conseil municipal a adopté le montant prévisionnel des travaux relevant de la compétence de la commune à 160 00 € TTC et s'est engagé à inscrire les crédits nécessaires au budget d'investissement de l'exercice 2012.

Cession d'un bâtiment au Bredou

Le conseil municipal a accepté l'unique proposition d'acquisition effectuée par monsieur Thierry Bout pour un montant de 6 100 € avec prise en charge de la démolition du bâtiment.

Délivrance d'une coupe affouagère

Le conseil a autorisé la délivrance d'une coupe affouagère d'un volume d'environ 110 m³, en faveur des ayants droits du village de « Journiac » au titre de l'exercice 2012 et adopté la liste des bénéficiaires.

Communauté de communes

Le conseil a autorisé l'extension des compétences de la Communauté de Communes du Pays Gentiane à la compétence « création et gestion d'un relais petite enfance » au sein du bloc de compétence optionnelles « politique du logement et du cadre de vie ».

Centre Aquarécricatif

Le conseil a fixé la date d'ouverture du centre aquarécricatif au 23 avril 2012, a donné son accord à la procédure de recrutement du personnel qualifié nécessaire à la surveillance et à l'animation de cet équipement.

Journal Le Pays

Le conseil a donné son accord au renouvellement de la publication du bulletin municipal « le pays de Riom-ès-Montagnes » et a fixé la durée de reconduction de la publication à 2 ans ; il autorise le maire à mettre en œuvre une consultation des divers imprimeurs.

Quads et motos gentiane

Le conseil municipal a autorisé le renouvellement de la mise à disposition de 6 parcelles communales situées au lieu dit les Mazets, en faveur de l'association « quad et motos gentiane » et reconduit l'ensemble des modalités de condition de mise à disposition. Il a fixé la durée de cette mise à disposition à 2 ans et prendra effet le 15/04/2012.

Information travaux

La réfection la voie communale de Chabrouilloux a été interrompue en raison des intempéries, les travaux reprendront prochainement.

Les travaux de réfection de la Rue de la Santoire et du pont neuf sont prévus pour mi-mars 2012.

Les travaux d'aménagement de la rue du 8 Mai débuteront le 19 mars 2012.